

SEANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit le seize février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick DAHLEM, maire.

Présents : Gérald MABILE, Maurice ENGELMANN, Xavier CULEUX, Grégoire MAZZINI, Jacky LESUEUR, Pierre CARRE, Michel BACARISSE.

Absents excusés : Philippe LEVEAUX, Jean MICHEL qui donne pouvoir à Jacky LESUEUR.

Secrétaire de séance : Gérald MABILE.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

1 - DELIBERATIONS.1 - Compte administratif 2017.

Monsieur MABILE Gérald, doyen d'âge présente le compte administratif.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		Recettes	Dépenses	Soldes (+ ou -)
--------------------------------	--	----------	----------	-----------------

section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	251 831.80	186 678.09	65 153.71
	Résultats antérieurs 2016 reportés (ligne 002 du BP ou BS 2017)	100 204.72		100 204.72
	Résultat à affecter	352 036.52	186 678.09	165 358.43

section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	102 015.55	26 539.98	75 475.57
	Résultats antérieurs 2016 reportés (ligne 001 du BP ou BS 2017)		62 084.75	-62 084.75
	Solde global d'exécution	102 015.55	88 624.73	13 390.82

restes à réaliser au 31/12/2017	Fonctionnement			
	Investissement		6 000.00	6 000.00

Résultats 2017 (hors R.A.R)	454 052.07	275 302.82	178 749.25
Résultats 2017 (avec R.A.R)	454 052.07	281 302.82	172 749.25

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan

de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser état joint.

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2 - Compte de gestion 2017.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 - Affectation du résultat 2017.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 16 février 2018, le compte administratif 2017, qui présente un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) d'un montant de **165 358.43 €**,

Constatant que la section d'**investissement** dudit compte administratif fait apparaître :

- un **solde d'exécution global de 13 390.82 €**
- un solde de restes à réaliser de **6 000.00 €**

N'entraînant aucun besoin de financement.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

Considérant que le budget 2017 comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement compte (021) de 78 074.00 €,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2018, le résultat comme suit :

Report en section de fonctionnement

(ligne 002 en recettes) **165 358.43 €**

Affectation en réserve (compte 1068)

financement de la section d'investissement **13 390.82 €**

4 - Approbation des statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 L.5211-17, L.5211-41-3,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgonne,

de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu la délibération n° CC-2017-53 du Conseil communautaire du 19 janvier 2017 restituant les compétences « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, ainsi que le service des écoles » et « activités périscolaires (services d'accueil du périscolaire, y compris les nouvelles activités périscolaires TAP/NAP et restauration scolaire) » aux communes de Gueux et Muizon portant sur les écoles maternelle et élémentaire de Gueux et Marcel Bene de Muizon,

Vu la délibération n° CC-2017-378 du Conseil communautaire du 21 décembre 2017 portant création d'une centrale d'achat et approuvant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la délibération et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention.

DECIDE

D'APPROUVER les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

2 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- **Acquisition des terrains** : L'acquisition des terrains à l'indivision LHOTTE pour la pose du terrain multisport a été régularisée mercredi dernier chez le notaire.
- **Trottoir** : La consultation devrait être lancée d'ici fin mars. Le démarrage des travaux est prévu pour début mai et la durée du chantier est estimée à 2 mois. La communauté urbaine devrait se charger de l'éclairage public, et la commune du passage des fourreaux.
- **Terrain multisport** : La plateforme sera réalisée courant mars/avril et la pose du multisport d'ici fin juin. Jacky LESUEUR demande si le revêtement du jeu est comme celui du jeu de Rosnay. Pierre CARRE demande en quoi est le revêtement de Rosnay. Patrick DAHLEM répond que le jeu de Rosnay est en macadam et celui de Courcelles Sapicourt sera en pelouse synthétique.
- **Repas des anciens** : Le coût par personne a été de 38,30 €. Patrick DAHLEM informe le conseil que les personnes ont passé une bonne journée. Pierre CARRE a été satisfait du traiteur. Patrick DAHLEM rappelle que l'année prochaine le repas se fera à Branscourt. Les épouses des conseillers présentes au repas ont payé leur place.
- **Participation citoyenne** : Patrick DAHLEM informe le conseil que la « participation citoyenne » remplace « les voisins vigilants ». Pour la gendarmerie les cambrioleurs vont plutôt dans les communes où la participation citoyenne n'existe pas. Plusieurs personnes du village se sont proposés pour faire parti de cette participation. Messieurs Laurent MONNIER, Pierre CARRE, Michel BACARISSE, Patrick DAHLEM et Gérald MABILE.
- **Chemins** : Patrick DAHLEM rappelle au conseil municipal que la commission des chemins s'était réunie et avait pris des décisions concernant certains chemins. Décisions qui avaient été approuvées en réunion de Conseil le 2 mars 2017. Patrick DAHLEM informe le conseil que la convention proposée à Denis RONSEAUX à la suite de cette réunion, n'a pas été signée par lui. Elle contenait deux parties. La première concernait le chemin de la Sente St Jean situé près de la zone des Larris, et la seconde le chemin de Jonchery sur Vesle à Rosnay. Pour ce dernier chemin, la convention stipulait qu'en cas d'éventuelle demande de remise en état de la part de la commune, celle-ci serait à la charge de celui qui cultive actuellement le chemin. Patrick DAHLEM a rencontré à ce sujet Denis RONSEAUX il y a quelques mois. Denis RONSEAUX lui a entre autres parlé d'une sente située sur le quartier de Sapicourt et qui n'était pas entretenue.

Monsieur le maire lui a fait remarquer que les deux situations n'étaient pas comparables, puisque le chemin lui, est cultivé et pas la sente. Denis RONSEAUX lui a alors dit que la convention qui lui est proposée « peut être classée verticalement ». Puis, pour clore la discussion, Denis RONSEAUX lui a dit par deux fois : « Ce n'est pas des menaces, mais fait attention à toi ».

Xavier CULEUX fait remarquer que ce n'est pas Denis RONSEAUX qui a commencé à cultiver la sente. Cette situation est liée à un échange de culture ancien. Qui est le vrai responsable ? Michel BACARISSE demande si on ne peut pas se retourner vers les propriétaires. Xavier CULEUX répond que cela semble être difficile, car ce ne sont pas eux qui cultivent la terre. Patrick DAHLEM propose de contacter Mr MARECHAUX. Michel BACARISSE dit que la commune ne saura jamais qui a cultivé ce chemin communal le premier. Pierre CARRE rappelle au conseil municipal que le chemin existe bien sur le cadastre. Le conseil municipal souhaite que dans un premier temps Mr MARECHAUX, soit contacté par courrier ou par téléphone. Vérifier auprès de l'amicale des maires si une délibération du conseil constatant que ce chemin est cultivé, suffit à ne pas le perdre au bout d'un certains nombres d'années.

- **Futur lotissement** : Mr le maire signale que les fouilles archéologiques sont terminées et qu'a priori rien n'a été trouvé.
- **Circulation** : Gérald MABILE soulève les futurs problèmes de circulation dans le village et vers la nationale lorsque ce lotissement sera terminé. Patrick DAHLEM précise que depuis quelques temps déjà les gens empruntent des parcours différents par les communes avoisinantes pour rejoindre Reims ou sa banlieue. Le maire de Muizon a constaté par exemple, que malgré un nombre de voitures croissant, un peu moins de véhicules qu'auparavant empruntent la RN31. Par contre, le maire d'Ormes a constaté que la circulation augmente dans son village, en direction de Bézanne.
- **Etude hydraulique et à la parcelle zone viticole près du cimetière** : Gérald MABILE souhaite connaître l'avancée de ce dossier. Patrick DAHLEM informe le conseil municipal que rien ne se fera avant fin mars mi avril, car il faut attendre le début de la reprise de la végétation pour commencer l'étude. La commande auprès du bureau d'étude SAFER devrait être passée d'ici quelques semaines. Une réunion de lancement sera programmée à la suite. Réunion à laquelle seront invités les membres de la commission ainsi que les propriétaires et vigneron concernés. La subvention de 80 % de l'Agence de l'Eau est toujours d'actualité.